



L'ambrosie à feuille d'armoise, plante annuelle originaire d'Amérique du Nord, invasive en France, est à l'origine d'impacts négatifs à la fois en termes d'invasions biologiques et de santé publique : l'ambrosie produit en grande quantité un pollen très allergisant pour la population, d'autre part elle peut entraîner des baisses de rendement des productions agricoles et une dévalorisation des terres agricoles..

La lutte contre les ambrosies est rendue **obligatoire dans le département du Jura**, en application de plusieurs textes réglementaires dont l'article R1338-4 du code de santé publique.

La destruction de la plante chaque année est obligatoire par tous et partout.

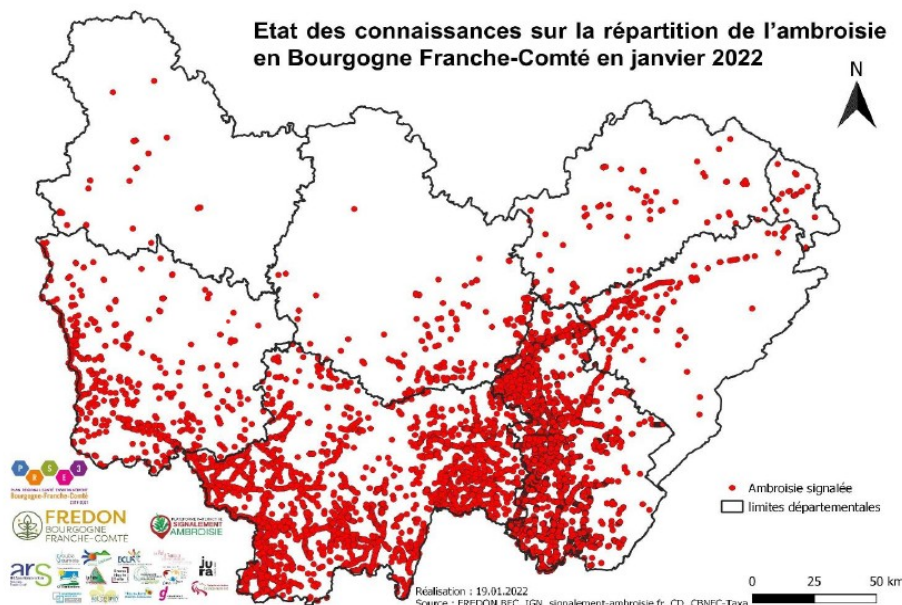
La prévention de la dissémination des graines est une obligation de moyens.

La lutte contre l'ambrosie en agriculture est coordonnée par la Chambre d'agriculture, en lien avec la Direction départementale des territoires. Elle a impliqué 429 exploitations agricoles en 2021. Cependant, elle ne concerne pas que le monde agricole, tout le monde est concerné.

Toute personne qui identifie de l'ambrosie (cf. photo ci-contre) sur un terrain dont il a la propriété ou l'exploitation à l'obligation d'intervenir par sa destruction en utilisant le moyen approprié (arrachage, fauchage, utilisation d'un herbicide ...). Si le terrain n'est pas de votre propriété, ou que vous ne connaissez pas les propriétaires, vous pouvez en faire le signalement sur la plateforme : www.signalement-ambrosie.atlassante.fr ou auprès du référent communal.



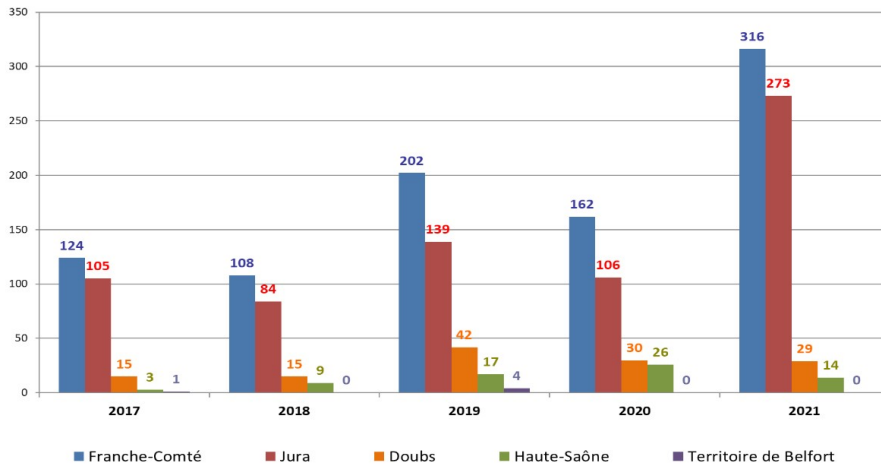
Etat des connaissances sur la répartition de l'ambrosie en Bourgogne Franche-Comté en janvier 2022



Le nombre de signalements a augmenté depuis 2018 en Franche-Comté et la carte ci-dessous met en évidence que le Jura est particulièrement concerné par la présence d'ambrosie (essentiellement le long des routes et sur les parcelles agricoles) :



Evolution du nombre de signalements d'Ambroisie sur la plateforme entre 2017 et 2020 par département en Franche-Comté



Ces signalements sont ensuite traités par le référent communal ou intercommunal ambroisie de la collectivité où se situe le signalement. Dans le Jura, ce sont 425 communes qui disposent d'un référent ambroisie, soit plus de 99 % des communes (meilleur taux en Bourgogne-Franche-Comté, avec le Territoire de Belfort).

Ces référents ambroisie ont pour fonction la coordination des actions de lutte pour éliminer l'ambroisie. Le réseau des référents est animé par la FREDON Bourgogne-Franche-Comté, qui a organisé 3 sessions de formation à leur destination en 2021, et relance les référents voire les communes en cas de signalements dont les actions de lutte ne sont pas toutes mises en œuvre.

Des actions d'information ont également été menées en 2021 par l'ARS et la FREDON :

- à destination des entreprises de travaux publics et des collectivités, sur le guide « Ambroisie sur mon chantier : comment lutter et prévenir sa présence », afin que la problématique ambroisie soit prise en compte en amont de tous les chantiers de projets d'aménagement. L'objectif est d'une part que les dispositions soient prises pour introduire des terres exemptes de graines d'ambroisie lors des opérations de remblaiement, et d'autre part, que les sols ne soient pas laissés à nu.
- à destination du public et des collectivités territoriales : 2 journées d'information dans le centre aéré de Montmorot, 1 journée d'information à Lons-le-Saunier, 3 journées d'information à destination de tous à Poligny, sur la CC de la Plaine Jurassienne et du Grand Dole.

La lutte organisée le long des infrastructures routières représente également un enjeu important :

- le Conseil Départemental a complètement intégré depuis plusieurs années la lutte contre l'ambroisie en adaptant le plan de fauche sur le principe de gestion différenciée. On a pu observer la régression de la plante sur le réseau routier national (RD) depuis 2020.
- de son côté, le réseau des Autoroutes APRR a mis en place des actions pour l'arrachage de l'ambroisie lors des travaux. La lutte sur les routes communales est prise en charge par les communes.

La FREDON anime un groupe de travail avec tous les gestionnaires pour mobiliser et partager les expériences positives. Toutes les localisations d'ambroisie sont répertoriées sur le SIG cartographique.

En outre, des actions d'arrachage sont organisées chaque année depuis plusieurs années. Pour les plus récentes, on peut citer :

- ➔ opération d'arrachage d'ambroisie sur le domaine public fluvial du Doubs, depuis le barrage de Crissey jusqu'au pont de Navilly (13 013 pieds arrachés en 2021) par Jura Nature Environnement (JNE) ;
- ➔ opération d'arrachage collectif et d'informations terrains avec la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura sur une demi-journée en 2020 et 2021.